



BILAN TRIMESTRIEL DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX RÉSULTATS À FIN DÉCEMBRE 2021

LOCAUX AUTORISÉS

Au cours du quatrième trimestre 2021, les autorisations de construction de locaux non résidentiels dans la région Grand Est s'élevèrent à plus de 1,1 million de m², en hausse de 60 % par rapport au dernier trimestre 2020. Comparé au cumul trimestriel à fin septembre 2021, les autorisations de locaux affichent une légère baisse (-5 %). Toutefois, le cumul trimestriel des surfaces autorisées à la fin du quatrième trimestre 2021 demeure élevé : il dépasse de 50 % la moyenne des cumuls trimestriels des dix dernières années. Au niveau national, les autorisations de locaux sont en hausse de 9 % entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021.

La hausse des autorisations concerne sept des dix départements de la région. Le rebond est très marqué en Moselle (+197 %), dans le Haut-Rhin (+187 %), dans la Marne (+162 %) et dans les Vosges

(+124 %). En revanche, les autorisations sont en baisse dans l'Aube (-38 %), dans la Meuse (-36 %) et, dans une moindre mesure, dans les Ardennes (-5 %). Dans les autres départements, les autorisations de construction de locaux varient de +4 % dans le Bas-Rhin à +38 % en Haute-Marne.

En cumul annuel, de janvier 2021 à décembre 2021, les surfaces autorisées pour la construction de locaux non résidentiels s'élevèrent à un peu plus de 3,6 millions de m² dans le Grand Est, soit une hausse de 40 % par rapport à l'année 2020. Comparé à fin décembre 2019, période précédant la crise sanitaire, le cumul annuel des autorisations de construction à fin décembre 2021 est également en forte progression (+18 %). Parmi les départements les plus pourvoyeurs de surfaces, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle enregistrent des hausses respectivement de +19 %, +142 % et +43 % du cumul annuel à fin décembre 2021 par rapport à fin décembre 2020. La Meuse est le seul département à afficher un repli sur la même période (-6 %).

Évolution des surfaces de locaux autorisés dans les départements du Grand Est

Surface de plancher des locaux autorisés	Oct-Déc 2021		12 derniers mois (Janv 21 à Déc 21)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	41 000	-5	195 000	41
Aube	53 000	-38	323 000	60
Marne	126 000	162	379 000	21
Haute-Marne	28 000	38	108 000	5
Meurthe-et-Moselle	119 000	13	318 000	10
Meuse	14 000	-36	60 000	-6
Moselle	279 000	197	549 000	43
Bas-Rhin	204 000	4	822 000	19
Haut-Rhin	204 000	187	641 000	142
Vosges	92 000	124	257 000	56
Région Grand Est	1 159 000	60	3 652 000	40
France métropolitaine	9 907 000	9	38 068 000	12

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

*comparaison avec la même période de l'année précédente

LOCAUX COMMENCÉS

Un peu plus de 500 000 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier au dernier trimestre 2021 dans la région Grand Est, soit une hausse de 8 % par rapport au quatrième trimestre 2020. Au niveau national, les constructions de locaux sont en baisse de 2 % sur la même période. Cependant, la hausse du cumul trimestriel au niveau régional masque des évolutions contrastées à l'échelle départementale. Ainsi, alors que le Bas-Rhin affiche un recul des locaux commencés de 4 % entre fin décembre 2021 et fin décembre 2020, le Haut-Rhin enregistre un rebond de 110 % sur la même période. Ces deux départements concentrent à eux seuls 43 % des ouvertures de chantiers

de la région Grand Est. Parmi les autres départements, les Vosges se détachent par une très forte augmentation (+119 %). Dans les autres départements, l'évolution varie de -64 % en Haute-Marne à +23 % dans les Ardennes.

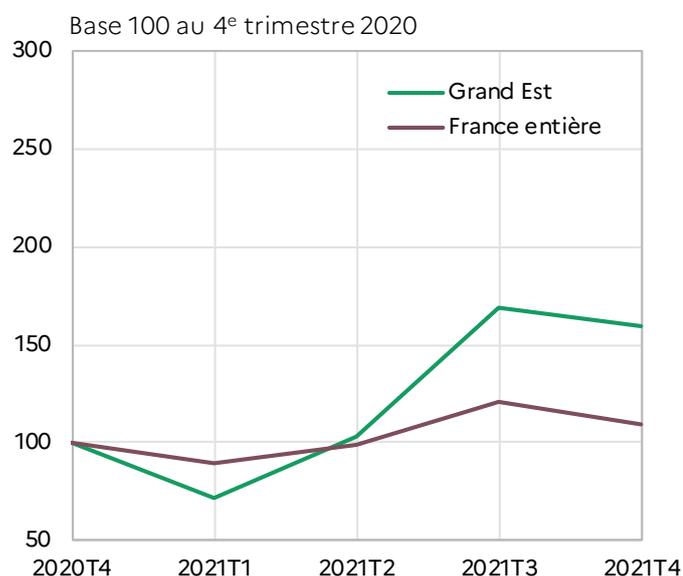
Sur l'ensemble de l'année 2021, la progression des surfaces de locaux commencés est de 35 % par rapport à 2020 contre 5 % au niveau national. Cette croissance est due notamment à la forte dynamique de construction de locaux en Moselle (+96 %) et dans le Bas-Rhin (+36 %). Ces deux départements concentrent à eux seuls 44 % du cumul annuel des locaux commencés dans la région. Dans les autres départements, la tendance varie de -34 % en Meurthe-et-Moselle à +92 % dans les Vosges.

Évolution des surfaces de locaux commencés dans les départements du Grand Est

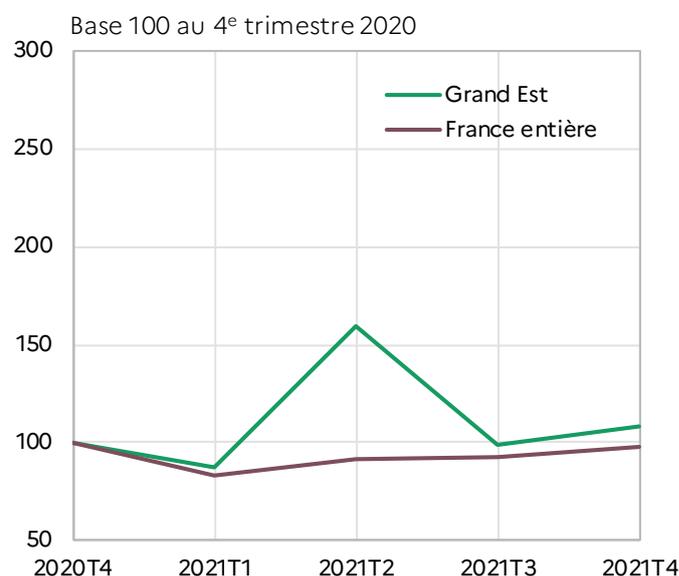
Surface de plancher des locaux commencés	Oct-Déc 2021		12 derniers mois (Janv 21 à Déc 21)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	17 000	23	96 000	50
Aube	25 000	-18	142 000	22
Marne	62 000	14	245 000	-3
Haute-Marne	9 000	-64	94 000	59
Meurthe-et-Moselle	59 000	-30	136 000	-34
Meuse	9 000	-31	70 000	29
Moselle	49 000	-8	437 000	96
Bas-Rhin	117 000	-4	508 000	36
Haut-Rhin	102 000	110	260 000	65
Vosges	59 000	119	148 000	92
Grand Est	508 000	8	2 135 000	35
France métropolitaine	6 712 000	-2	25 077 000	5

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution trimestrielle des surfaces de locaux autorisés dans le Grand Est



Évolution trimestrielle des surfaces de locaux commencés dans le Grand Est



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

TYPE DE LOCAUX

La hausse du cumul trimestriel des locaux autorisés (+60 %) touche l'ensemble des secteurs d'activité, hormis les locaux de commerce qui affichent un repli de 13 %. Les plus fortes progressions concernent les autorisations d'hébergements hôteliers (+191 %), les locaux industriels (+186 %) et les bureaux (+120 %). Pour les locaux commencés, tous les types de locaux sont en hausse à l'exception des entrepôts et des exploitations agricoles ou forestières. Le plus fort

rebond concerne les locaux industriels (+137 %) suivi des hébergements hôteliers (+59 %) et des commerces (+54 %).

En cumul annuel, sur l'ensemble de l'année 2021, la hausse des autorisations est portée essentiellement par les dynamismes des bureaux (+87 %), des locaux industriels (+79 %) et des entrepôts (+73 %).

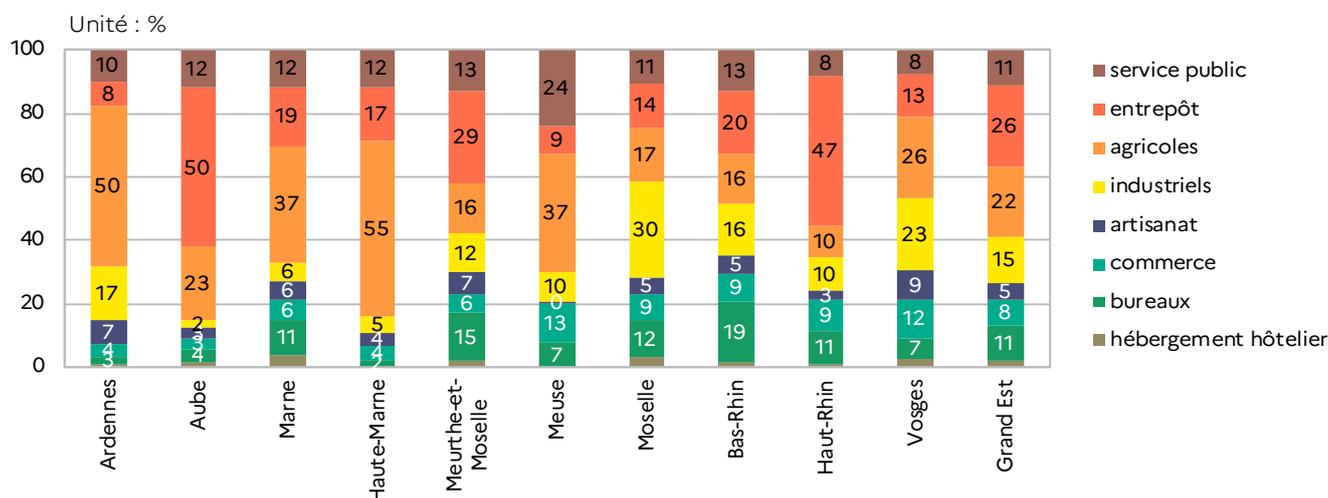
Pour les locaux commencés, la forte croissance du secteur industriel contribue fortement au dynamisme des mises en chantier.

Évolution des surfaces par type de locaux

Surface de plancher par type de locaux	Oct-Déc2021			12 derniers mois (Janv 21 à Déc 21)		
	Cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*		Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière		Grand Est	France entière
Locaux autorisés	1 159 000	60	9	3 652 000	40	12
Hébergement hôtelier	20 000	191	-8	65 000	50	3
Bureaux	129 000	120	-16	420 000	87	-3
Commerce	91 000	-13	21	290 000	-2	6
Artisanat	62 000	4	-1	189 000	8	19
Industrie	290 000	186	43	539 000	79	22
Exploitation agricole ou forestière	214 000	45	-2	802 000	15	4
Entrepôt	220 000	46	24	935 000	73	31
Service public ou d'intérêt collectif	134 000	37	14	413 000	22	12
Locaux commencés+	508 000	8	-2	2 135 000	35	5
Hébergement hôtelier	8 000	59	-12	48 000	92	0
Bureaux	63 000	43	-3	211 000	38	19
Commerce	74 000	54	19	219 000	53	19
Artisanat	28 000	8	6	96 000	23	17
Industrie	100 000	137	31	299 000	142	18
Exploitation agricole ou forestière	104 000	-22	-28	427 000	8	-12
Entrepôt	64 000	-45	1	571 000	52	-2
Service public ou d'intérêt collectif	67 000	19	2	265 000	-7	11

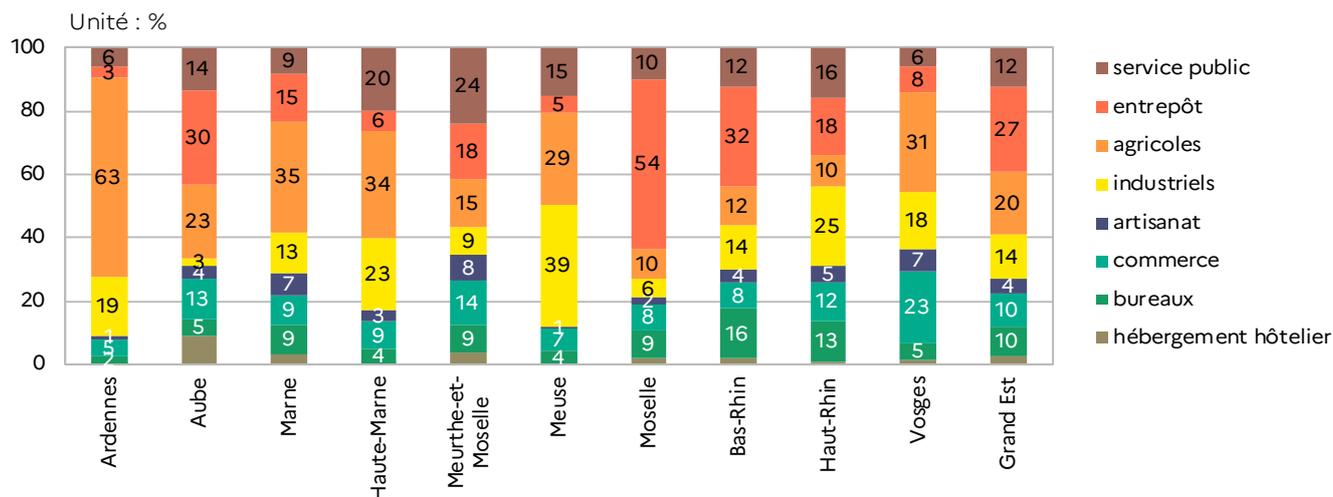
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

Surface des locaux autorisés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, en date de prise en compte

Mohamed Mekki

Service connaissance et développement durable

MÉTHODOLOGIE

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs du ministère de la transition écologique. Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013, les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal. Par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1er mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.